

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE EN DATE DU 07/04/2025
ARRETE N° RH 2025 - 020

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

Le Maire de VILLENEUVE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu le décret n° 06-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°2021/01-07-03 du 01/07/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables », et portant sur les lignes directrices de gestion

Considérant la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agent-es promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent-es inscrit-es sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
% de femmes		
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes		
TOTAL	2	1

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promovable à compter du :
1- THOMAS Jocelyne	Adjoint technique territorial	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Maire de VILLENEUVE certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Fait à VILLENEUVE le 08/04/2025

Le Maire

Serge FAUDRIN



Publié le :